

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 19/06/2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre.

Étaient absents : MAUGRION Sophie

Avaient donné pouvoir : COSTES-ROBLES Christelle à BAHUT Cécile, LAIGNELET Anne à ROQUES Patrick, BUSCATO Thierry à MARTINS Emmanuel.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 25  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-88 – CONVENTION DE PARTENARIAT-OCCUPATION DES LOCAUX-ENTRE LA MISSION LOCALE HAUTE-GARONNE ET LA VILLE DE SAINT-JORY.**

Madame BELBEZE, rapporteure, indique au Conseil Municipal que, dans le but de formaliser les modalités d'organisation du partenariat déjà existant entre le Service Emploi et la Mission Locale d'Aucamville, la ville de Saint-Jory a signé, conformément à l'autorisation donnée lors du conseil municipal du 07/06/2022, une convention de partenariat et de mise à disposition gratuite de locaux avec la Mission Locale. Mise à disposition qui s'est formalisée par la mise en œuvre de deux permanences hebdomadaires de la Mission Locale au service emploi les lundis et jeudis matins de 9h00 à 12h00.

Considérant d'une part, le manque de mobilité du jeune public pour se rendre à Aucamville et d'autre part, le fait que deux demi-journées de permanence ne sont plus suffisantes actuellement pour accueillir et accompagner les 126 jeunes Saint-Joryens inscrits à la Mission Locale ; l'augmentation du nombre de permanences apparaît alors comme une modalité facilitante, tant pour les jeunes accueillis que pour le professionnel en charge de cette permanence.

Dans un souci de qualité de service rendu aux jeunes Saint-Joryens, la signature de la présente convention permettrait la mise en place, à compter du 09 septembre 2024, d'une demi-journée supplémentaire de permanence de la Mission Locale d'Aucamville dans les locaux du Service Emploi de la Ville de Saint-Jory, le lundi après-midi de 14h00 à 17h00, en plus des permanences actuelles organisées les lundis et jeudis matins.

Il est proposé au Conseil Municipal l'approbation de la convention jointe entre la Mission Locale Haute-Garonne et la Ville de Saint-Jory, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** la convention entre la Mission Locale Haute-Garonne et la Ville de Saint-Jory.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre

Publié le :

10 JUIL. 2024

  
Le Maire, Victor DENOUVION



  
Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture  
031-213104904-20240625-DELIB202488-DE  
Reçu le 09/07/2024

